

Maisons-Alfort, le 2 juillet 2001

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## AVIS

Saisine n° 2001-SA-0149

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 juin 1999 pour l'emploi de phosphates trisodiques comme auxiliaires technologiques pour la réduction de la contamination microbienne des carcasses de volailles**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 26 juin 2001, par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relative au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 juin 1999 pour l'emploi de phosphates trisodiques comme auxiliaires technologiques pour la réduction de la contamination microbienne des carcasses de volailles.

L'emploi prévu dans ce projet a fait l'objet d'avis favorables du Conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 14 mars 2000 et de la Commission de technologie alimentaire le 18 mars 1997.

Ce projet d'arrêté ne suscite pas d'observations particulières de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Cependant, il est souligné que les dossiers de ces produits biocides n'avaient pas été examinés dans le cadre des exigences de la directive 98/8/CE du 15 février 1998 et du règlement (CE) n°1896/2000 du 7 septembre 2000 actuellement en cours de transcription nationale. Cet avis ne préjuge donc pas de la conformité des dossiers examinés en 2000 au regard des nouvelles exigences communautaires si ces biocides devaient être évalués ou réévalués dans ce nouveau cadre réglementaire ; un nouvel examen du dossier par l'agence serait alors nécessaire.

23, avenue du  
Général de Gaulle  
BP 19, 94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 00  
Fax 01 49 77 90 05  
[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

**Martin HIRSCH**

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE